

Q & A - PSIC20150115
Part 5

Q 1. In requirement M1, how does the 10 years of experience get determined for a single resource for the 3 tasks. Is it 10 years of experience required for each task or is it 10 years of experience performing the mix of the 3 tasks. And for M1, how does the 10 years of experience get determined when there are multiple resources being submitted? If there is 1 years for each Task listed in M1, does each resource require 10 years in the single task?

A 2. The bidder must demonstrate 10 years experience. As the resources being bid only represent the bidder, the bidder must demonstrate they have provided those services for 10 calendar years either directly or through their representatives. The proposed resources must also demonstrate they have provided services for each of the tasks.

Q 2. The current Q&A, and RFP says that we need to provide a reference for every **project** that is shown on a resume for the Mandatory and Rated requirements. Can you please confirm how many references are required? If a resource does 4 project per year over 10 years (related to M1 requirement), are 40 references required to meet M1? (4 project references per year because of 4 projects per year over 10 years)

*A 2. As stated In Part III, section 5 of the Request for Proposals, "For each mandatory and rated requirement, a client email address must be supplied as reference." Further, as explained in **TMA668235**: "One reference must be supplied for each mandatory and rated criteria identified in this Request for Proposal per project listed. The same reference can be used for multiple mandatory or rated requirements if the demonstrated experience relates to the same project."*

Q3. How does Corporate references work for this RFP? If resource(s) work for company-A, and company-A is hired to do work for Company-B, then the Resource reference is from Company-A that hired the resource, not the project reference from Company-B. Therefore, if the resource has worked for the same company for 10 years on multiple projects for various government agencies, then the Resource's reference will be the Company that hired the resource, not the government agencies. And in the same logic, the Company reference may be the same company that is Bidding on this RFP. Can you please explain how you would like this scenario dealt with?

A3. The bidder must provide client references who can validate that the work/project was undertaken by the proposed resource(s). Please refer to Part III, section 5 (Reference Checks) of the Request for Proposals for additional information.

Q & R - PSIC20150115
Partie 5

Q1. Dans l'exigence O1, comment doit-on évaluer les 10 années d'expérience pour une seule ressource pour les 3 tâches? Exige-t-on 10 ans d'expérience pour chaque tâche ou exige-t-on 10 ans d'expérience pour les trois 3 tâches combinées? En ce qui concerne l'exigence O1, comment évalue-t-on les 10 années d'expérience lorsque de multiples ressources sont proposées? S'agit-il d'une année d'expérience pour chaque tâche de l'exigence M1? Chaque ressource doit-elle posséder 10 ans d'expérience pour une seule tâche?

R 1. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a 10 années d'expérience. Comme les ressources proposées représentent uniquement le soumissionnaire, celui-ci doit démontrer que les ressources ont fourni ces services pendant 10 années civiles, soit directement, soit par l'entremise de leurs représentants. Les ressources proposées doivent également démontrer qu'elles ont fourni les services pour chacune des tâches.

Q2. Les questions et réponses actuelles et la DP mentionnent que, pour ce qui est des Exigences obligatoires et cotées, il faut fournir une référence pour chaque **projet** qui est mentionné dans un curriculum vitae. Pouvez-vous dire combien de références doivent être fournies? Si une ressource réalise 4 projets par année pendant 10 ans (lié à l'exigence O1), doit-elle fournir 40 références afin de satisfaire à l'exigence M1? (un nombre de 4 références par année multiplié par 10)

R 2: Tel qu'indiqué à la Partie III, section 5 de la Demande de propositions : « Pour chaque exigence obligatoire et cotée, il faut fournir l'adresse de courriel d'un client à titre de référence. ». De plus, tel qu'expliqué dans le TMA668235 : « Une référence doit être fournie, par projet énuméré, pour chacun des critères obligatoires et cotés figurant dans la présente demande de propositions. La même référence peut être utilisée pour plusieurs exigences obligatoires ou cotées si l'expérience confirmée concerne le même projet. »

Q3. Comment les références d'entreprise fonctionnent-elles en ce qui concerne la présente DP? Si la ou les ressources travaillent pour la société A et que la société A est embauchée pour faire du travail pour la société B, alors la référence de la ressource est la société A qui a embauché la ressource et non pas la référence pour le projet, à savoir la société B. Par conséquent, si la ressource a travaillé pour la même société pendant 10 ans sur de multiples projets pour le compte de diverses agences gouvernementales, alors la référence de la ressource sera la société qui a embauché la ressource et non pas les agences gouvernementales. Si on suit le même raisonnement, la référence de la société sera peut-être la même société que celle qui présente une soumission relativement à la présente DP. Pouvez-vous dire comment vous souhaitez que l'on compose avec une telle situation.

R 3: Le soumissionnaire doit fournir des références client pouvant valider que le travail/projet a été entrepris par le/les ressource(s) proposée(s) de manière satisfaisante. Veuillez consulter la Partie III, section 5 (Vérification des références) de la Demande de propositions pour de plus amples renseignements.